

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, le **12 juillet 2022**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>41, rue Guy-Lauzon</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>6 390 628</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter l'empiètement d'un escalier dans la marge avant à 2,45 mètres au lieu de 2 mètres.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme le bâtiment unifamilial isolé au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>338 A, chemin du Fleuve</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 380 178</b>
	<b>Nature et effets de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer le nombre de bâtiments à 2 dans un projet intégré résidentiel au lieu de 4;</li> <li>Augmenter le coefficient d'emprise au sol à 0.41 au lieu de 0.40;</li> <li>Augmenter le rapport plancher/terrain à 1.21 au lieu de 0.80;</li> <li>Permettre l'implantation de stationnement en cour avant alors que le règlement ne l'autorise pas;</li> <li>Permettre que les façades principales ne soient pas face à la voie de circulation alors que le règlement ne l'autorise pas;</li> <li>Augmenter la largeur des bâtiments à 55 mètres au lieu de 45 mètres;</li> <li>Permettre l'implantation d'un mur de bâtiment à plus de 90 mètres alors que le règlement ne l'autorise pas;</li> <li>Permettre l'absence d'une aire récréative au lieu de 15% du 20% de l'aire d'agrément alors que le règlement ne l'autorise pas;</li> <li>Permettre l'absence d'un arbre par 7 mètres/linéaire ayant frontage avec une voie publique alors que le règlement ne l'autorise pas;</li> <li>Permettre l'absence d'une zone tampon de 2 mètres avec les usages commerciaux, résidentiels et publics adjacents alors que le règlement ne l'autorise pas.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme le projet intégré résidentiel au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>3</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>3 rue Blanchard</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 045 334</b>
	<b>Nature et effets de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autoriser la construction d'un patio surélevé et d'une piscine hors terre sur un terrain qui ne dessert pas l'usage principal alors que le règlement ne l'autorise pas.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme la construction du patio et de la piscine hors terre au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>4</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>12, rue Richelieu</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 049 363</b>
	<b>Nature et effets de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre la construction d'une remise avec un toit à un versant au lieu de deux versants;</li> <li>Diminuer la marge avant secondaire d'une remise à 2 mètres au lieu de 4,6 mètres.</li> </ul>

		Afin de rendre conforme la construction d'une remise au règlement de zonage n° URB 300
<b>5</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>304, chemin du Fleuve</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>1 687 328</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la saillie d'une véranda trois saisons en cour arrière à 9,45 mètres au lieu de 5 mètres.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme la construction d'une véranda trois saisons au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>6</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>41, rue Jacques-Poupart</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>4 199 848</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre la construction d'une remise avec un toit à un versant au lieu de deux versants;</li> <li>Augmenter la hauteur d'une remise à 4,26 mètres au lieu de 3,7 mètres.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme la construction d'une remise au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>7</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>12, rue Séguin</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 045 353</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la superficie du patio surélevé à 36,2 % de la superficie du bâtiment principal au lieu de 30 %.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme l'agrandissement du patio au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>8</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>21, rue de Granville</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 048 873</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la superficie du patio surélevé à 52,68 % de la superficie du bâtiment principal au lieu de 30 %;</li> <li>Diminuer la marge latérale du patio surélevé à 0,50 mètre au lieu de 2 mètres.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme l'agrandissement du patio au règlement de zonage n° URB 300</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022**



Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière



# CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur les demandes de dérogations mineures, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal St-François, édition du 22 juin 2022;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 22 juin 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 22 juin 2022.

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière